Direction de l'immobilier, de la logistique et des transports
Direction des finances

2023 DILT 7 DFA : Budget annexe des transports automobiles municipaux – budget supplémentaire de l'exercice 2023

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre le projet de budget supplémentaire des transports automobiles municipaux (TAM) de la DILT pour l'exercice 2023, présenté conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux (SPIC) et annexé aux budgets et comptes de la Ville de Paris.

Par délibération du Conseil de Paris des 13, 14, 15 et 16 décembre 2022, le budget primitif des TAM pour l'exercice 2023 a été arrêté en dépenses et en recettes aux montants de 36 915 500,00 € pour la section d'exploitation et de 11 080 000,00 € pour la section d'investissement.

Le budget supplémentaire permet d'affecter les résultats de l'exercice précédent, d'inscrire les restes à réaliser (RAR) des sections d'exploitation et d'investissement, et d'opérer les inscriptions ou ajustements rendus nécessaires par les derniers éléments connus.

Comme indiqué lors de la présentation du compte administratif 2022 du budget annexe au Conseil de Paris de juin 2023, l'année 2022 a été marquée par une très forte inflation, notamment pour les pièces détachées et le carburant. L'activité du service a été régulée afin de maîtriser les dépenses dans les domaines d'intervention habituels des TAM. Des mesures de priorisation des prestations ont été prises à partir de mi-juillet pour contenir la dépense, impliquant une restructuration de l'offre de service.

S'agissant de la section d'exploitation, le montant des crédits votés au budget primitif 2023 pour les dépenses réelles se révèle insuffisant. Un abondement de crédits de

665 762,45 € (RAR inclus) est nécessaire, qui porte les charges réelles d'exploitation de 27 655 500,00 € à 28 321 262,45 € pour répondre notamment aux besoins en pièces détachées dont les coûts sont maintenus à un haut niveau.

En section d'investissement, l'année 2022 a été marquée par la dénonciations des contrats en cours par les constructeurs comme Renault en raison de pénuries ou de hausses des matières premières rendant, selon les constructeurs, impossible la poursuite des marchés, sur les catégories les plus représentées dans le parc du ST-TAM. En 2023, la mise en place de nouveaux marchés devrait permettre la reprise de l'acquisition de véhicules propres. Un abondement de crédits de paiement de 7 605 308,61 € est nécessaire. Les autorisations de programmes correspondantes sont déjà pourvues en crédits d'engagement. Il ne s'agit pas d'opérations nouvelles.

Le besoin se décompose de la façon suivante :

I -. SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation est proposée en équilibre en dépenses et en recettes à 37 581 262,45 €, soit une augmentation de 665 762,45€ par rapport au budget primitif.

1) DEPENSES D'EXPLOITATION

Les inscriptions supplémentaires relatives aux dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 665 762,45 € dont 341 942,36 € de restes à réaliser (RAR). Elles concernent :

- Les pièces détachées (chapitre 011, natures 602) : un abondement de 200 000,00 € est nécessaire pour faire face à la persistance de l'augmentation du prix des pièces détachées qui a entrainé une hausse des dépenses nettes, en plus du report sur l'année 2023 des réparations des véhicules immobilisés suite aux mesures de limitation appliquées courant 2022. Cet abondement permettra de répondre aux besoins quotidiens des clients internes du ST-TAM.

- Les titres annulés sur exercices antérieurs (chapitre 67, nature 673) : l'augmentation de 220 000,00 € est destinée à l'ensemble des annulations de titres non encore payés liées notamment à des erreurs matérielles (erreurs de tiers, doublons).

- La variation de stock (nature 6032) : la diminution de 96 179,91 € prend en compte la valeur réelle du stock au 31/12/2022.

Concernant les dépenses d'ordre, aucune nouvelle inscription n'est proposée.

2) RECETTES D'EXPLOITATION

Le ST-TAM facture ses prestations aux différentes directions de la collectivité, à ces établissements publics (Eau de Paris, Parie-Musées...) ainsi qu'à divers organismes extérieurs (Ile de France Mobilité notamment).

Les recettes réelles d'exploitation sont en augmentation de 665 762,45 €. Les inscriptions proposées sont les suivantes :

- augmentation de 641 942,36 € des prestations réalisées pour le compte de la Ville de Paris (chapitre 70, nature 706). Cette augmentation est liée à la répercussion des hausses de pièces détachées, des carburants et des fluides refacturés aux directions ;
- augmentation de 200 000,00 € des prestations réalisées pour les activités annexes (chapitre 70, nature 708) ;
- diminution de 100 000,00 € des prestations réalisées pour l'AP-HP (chapitre 70, nature 7063) ;
- augmentation de 20 000,00 € des prestations réalisées pour Eau de Paris (chapitre 70, nature 7065) ;
- diminution de 96 179,91 € compte-tenu de la variation des stocks (chapitre 013, nature 6032). Cette dernière recette est équilibrée avec les dépenses de fonctionnement correspondantes.

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est proposée à l'équilibre en dépenses et en recettes à 18 685 308,61 €, soit une augmentation de 7 605 308,61 € par rapport aux crédits ouverts lors du budget primitif 2023 (11 080 000,00 €).

1) DEPENSES D'INVESTISSEMENT (CREDITS DE PAIEMENT)

Les dépenses d'investissement sont augmentées de 7 605 308,61 €, dont 2 861 777,34 € au titre des restes à réaliser (RAR) et 4 743 531,27 € au titre des dépenses nouvelles.

L'inscription des RAR s'élève à 2 861 777,34 €, dont 2 096 056,85 € pour les immobilisations corporelles, 764 656,13 € au titre des immobilisations corporelles en cours et 1 064,36 € au titre des immobilisations incorporelles.

Outre ces RAR, les dépenses d'investissement réelles sont augmentées de 4 743 531,27 € afin de financer :

- les immobilisations en cours (chapitre 23, véhicules à équiper), en augmentation de 2 530 000,00 € ;
- les immobilisations corporelles (chapitre 21, achats de véhicules et travaux d'adaptation), en augmentation de 1 614 595,63 € ;
- les immobilisations incorporelles (chapitre 20, études, brevets et licences), en augmentation de 48 935,64 € ;
- les dépenses imprévues (chapitre 020), à hauteur de 550 000,00 €.

Ces augmentations se justifient notamment par le besoin de payer les véhicules commandés et livrés récemment du fait de l'élargissement des offres de l'UGAP sur les segments citadines, fourgonnettes et fourgons.

Concernant les dépenses d'ordre, aucune nouvelle inscription n'est proposée.

2) RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les inscriptions suivantes sont proposées, pour un montant de 7 605 308,61 €. Elles sont uniquement constituées d'inscriptions en recettes réelles et comprennent :

- le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement, d'un montant de 7 430 024,27 €, lors du compte administratif 2022 (R001) ;
- l'excédent d'exploitation constaté lors du compte administratif 2022, d'un montant de 175 284,34 € (compte 1064), dans la mesure où le montant des plus-values nettes de cessions d'actif s'élevait à 710 828,28 € pour l'exercice 2022.

Concernant les recettes d'ordre, aucune nouvelle inscription n'est proposée.

3) SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Un abondement de l'autorisation de programme « Travaux » (n° 03864) est proposé à hauteur de 50 000,00 € pour prendre en compte la migration des serveurs et des applications.

Ainsi, après le vote du budget supplémentaire, le montant net cumulé des autorisations de programme en cours s'établira à 32 424 398,31 €.

N°AP	Libellé AP	Stock brut au 31/12/2022 (a)	CA 2022		Stock net au 31/12/2022 reporté en 2023 (d=a-b-c)	BP 2023	Liquidé au 26/05/2023	Stock net avant BS au 26/05/2023	Inscriptions BS	Stock net après BS
			Mandaté après régularisation (b)	Solde des AP terminées (c)						
03862	Acquisitions de véhicules	25 921 424,19	6 938 336,20	0,00	18 983 087,99	12 000 000,00	2 636 047,50	28 347 040,49		28 347 040,49
03863	Autres achats (mobilier, informatique)	193 581,91	77 115,62	4 101,56	112 364,73	80 000,00		192 364,73		192 364,73
03864	Travaux	2 202 886,62	346 589,86	87 508,34	1 768 788,42	1 150 000,00	229 577,66	2 689 210,76	50 000,00	2 739 210,76
03865	Gros équipements, infrastructures	473 846,87	243 425,29	10 143,34	220 278,24	800 000,00	62 336,20	957 942,04		957 942,04
03866	Brevets, licences	183 120,69	65 280,40	0,00	117 840,29	70 000,00		187 840,29		187 840,29
Total		**28 974 860,28**	**7 670 747,37**	**101 753,24**	**21 202 359,67**	**14 100 000,00**	**2 927 961,36**	**32 374 398,31**	**50 000,00**	**32 424 398,31**

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris